

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 11

Artikel: La situation de l'agriculture suisse
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

20^{me} année

NOVEMBRE 1928

N° 11

La situation de l'agriculture suisse.

Par *Max Weber*.

La question agraire figure actuellement au premier plan de l'intérêt public. On le doit certainement à la façon dont les paysans défendent leurs intérêts économiques et politiques, sachant fort bien faire valoir leurs revendications à la bonne adresse et au moment opportun et poursuivre leur but avec une méthode qui ne se rencontre peut-être dans aucune autre classe sociale de notre pays. Ce faisant ils ne se laissent arrêter ni par des considérations de principe, ni par des égards pour les autres milieux de la population.

D'autre part., la répartition de la puissance économique et politique fait aussi que les paysans peuvent actuellement jouer un rôle qui dépasse de beaucoup leur importance numérique (26 % des personnes exerçant une profession). Ils peuvent constituer le contre-poids entre la bourgeoisie à tendance capitaliste et la classe ouvrière. Jusqu'ici ils se sont naturellement toujours placés sur le terrain patriotique et bourgeois et ils continueront à le faire. Mais leurs dirigeants savent parfaitement bien pencher à gauche dans certaines questions pour engager les partis bourgeois à accepter leurs revendications.

Dans ces conditions, il convient que la classe ouvrière s'occupe un peu plus que jusqu'ici du mouvement agraire et de sa politique. Pour cela, il faut commencer par étudier la situation actuelle de l'agriculture suisse.

1. Les conditions naturelles de la production agricole.

La Suisse est un pays où l'agriculture rencontre de nombreux obstacles naturels. Près du quart (22,5 %) de la superficie totale du sol est complètement improductive, et une grande partie encore du reste du territoire est peu propice à la culture en raison de son altitude. A ceci s'ajoute le fait que notre climat est très humide et très rude dans les hauteurs par suite de l'influence des vents marins qui, lorsqu'ils traversent le Jura et les alpes, transforment leur humidité en précipitations atmosphériques. Seules

quelques parties du plateau, protégées contre la pluie par le Jura, ont un climat sec et tempéré.

De ce fait les possibilités de culture se trouvent d'emblée fortement limitées. Aussi nous voyons que l'agriculture suisse est *très unilatéralement orientée*. La statistique des terrains productifs présente le tableau suivant :

| | |
|---------------------|------|
| | % |
| Prairies | 41,5 |
| Pâturages | 32,9 |
| Champs | 11,7 |
| Vignes | 1,2 |
| Jardins | 0,5 |
| Forêts | 9,6 |
| Marais | 2,6 |

Le 74 %, c'est-à-dire près des *trois quarts* des superficies cultivées, concerne donc le *fouillage*, tandis que les champs représentent à peine plus d'un dixième. C'est là, comme nous l'avons dit, une *obligation naturelle* que l'on peut bien quelque peu influencer par des mesures d'économie politique, mais que l'on ne peut en aucun cas modifier profondément.

Par conséquent toute la production agricole et ses produits sont fortement orientés vers la production fourragère. D'après les données du Secrétariat des paysans, le *produit brut* se décompose comme suit :

| | 1926 en millions de fr. | 1926 en % | 1911 en % | Vers le milieu des années 80 en % |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------|--------------|---|
| Produits laitiers | 553 | 39 | 39 | 32 |
| Engraissement des bovins | 287 | 20 | 18 | 18 |
| Exploitation des porcs | 177 | 12 | 11 | 7 |
| Arboriculture fruitière | 102 | 7 | 8 | 9 |
| Aviculture | 74 | 5 | 2 | 2 |
| Vignoble | 60 | 4 | 3 | 9 |
| Culture des céréales | 53 | 4 | 3 | 7 |
| Culture des pommes de terre | 47 | 3 | 4 | 5 |
| Culture maraîchère | 28 | 2 | 7 | 5 |
| Exploitation des chevaux | 28 | 2 | 2 | — |
| Exploitation des moutons | 8 | } 2 | 3 | 6 |
| Elevage du bétail bovin (exportation) | 5 | | | |
| Divers | 14 | | | |
| | 1436 | 100 | 100 | 100 |

La production laitière vient en tête. En corrélation avec elle se trouve l'exploitation des porcs pour laquelle on utilise le petit-lait des fromageries. L'engraissement du bétail bovin, comme aussi l'arboriculture, exigent des prairies, en sorte que le 78 % ou *plus des trois quarts* du produit brut de l'agriculture provient de la production fourragère et de ses branches annexes. La culture des champs ne joue ainsi qu'un rôle tout à fait secondaire.

Une comparaison avec la période d'avant-guerre remontant de 40 ans en arrière, nous montre que la production laitière, sans être aussi prédominante qu'aujourd'hui, a toujours été d'une im-

portance capitale. La Suisse n'a jamais été un pays agricole proprement dit et l'exploitation des prairies et des pâturages fut de tout temps la branche la plus importante de la population agraire.

2. La dépendance de l'étranger.

Le fait que notre production agricole est basée unilatéralement sur la production laitière et les conditions favorables de notre sol pour la culture des champs, a logiquement eu pour conséquence une insuffisance en produits des champs et particulièrement en céréales. Cette situation s'est encore accentuée par le fait de la densité de la population qui fut le résultat de la transformation du pays en un Etat industriel. Le sol ne peut fournir suffisamment de produits alimentaires pour ses quelque millions d'habitants. Le besoin en céréales n'est couvert que pour un cinquième environ.

Par contre, nous avons un excédent de production laitière dont tous les produits ne peuvent être consommés dans le pays. La statistique de la *consommation du lait* pour l'année 1927 nous donne les chiffres suivants:

| | Quintaux | % | Dont exportation en % |
|---|------------|------|--------------------------|
| Lait pour la consommation | 11,000,000 | 40,6 | — |
| Lait pour l'élevage | 4,800,000 | 17,7 | — |
| Lait travaillé par les fromageries | 9,793,000 | 36,2 | 14,9 |
| Lait travaillé par les fabriques et l'industrie | 1,260,000 | 4,6 | 3,7 |
| Exportation de lait frais | 233,000 | 0,9 | 0,9 |
| Production totale | 27,086,000 | 100 | 19,5 |

Près du 20 % de la production laitière s'en va donc à l'étranger. Bien que cet excédent ne soit pas extrêmement élevé, il suffit cependant pour rendre l'agriculture suisse dépendante de l'étranger. Car en définitive, c'est *le marché mondial* qui fixe le prix que le paysan suisse reçoit de son lait. Cette dépendance de l'étranger est une manifestation des temps modernes. Au XVIII^e siècle déjà, la Suisse exportait du fromage et importait de l'étranger le tiers environ de ses besoins en céréales.

Mais une forte dépendance économique de l'étranger existe encore dans un autre domaine. La Suisse est l'un des pays les plus fortement industrialisés; c'est peut-être *l'Etat industriel le plus caractérisé* en dehors de l'Angleterre. De la brochure excellente du prof. Landmann, intitulée: « La politique agraire de la Suisse industrielle », il ressort avant tout que la production alimentaire indigène ne couvre pas plus des $\frac{7}{10}$ des besoins du pays et qu'en outre le 44,7 % des personnes exerçant une profession est occupé dans l'industrie et seulement le 26 % dans l'agriculture, et enfin que nous avons une forte exportation industrielle. Cette exportation, dont plus du 80 % se compose de produits fabriqués, ne peut trouver un écoulement à l'étranger que si les frais de production ne sont pas trop élevés. La Suisse ne doit donc pas faire une politique économique qui rende encore plus difficile l'exportation de ses produits.

Il est vrai que le Dr Laur est d'avis qu'il ne serait pas dommage pour le pays qu'une partie de notre industrie et de ses ouvriers doivent *émigrer*. Il oublie cependant ainsi que le départ des ouvriers de l'industrie se répercuterait aussi sur l'écoulement des produits agricoles dans le pays, en sorte qu'ou bien une partie des paysans devraient aussi s'expatrier ou bien une plus grande proportion de la production agraire dépendrait de l'étranger.

3. Les conditions de propriété.

La Suisse est un pays de petite propriété paysanne bien caractérisée. Cela peut avoir en partie des causes naturelles, attendu que du fait des nombreux cours d'eau et des montagnes la moyenne du pays convient peu à la grosse propriété foncière. D'autres motifs d'ordre historique jouent aussi un certain rôle. La statistique des exploitations agricoles présente le tableau suivant:

| Grandeur des exploitations | Nombre des exploitations en % | Proportion en % de la superficie totale |
|----------------------------|-------------------------------|---|
| 0,5— 3 hectares | 41 | 8 |
| 3— 5 » | 19 | 9 |
| 5—10 » | 23 | 19 |
| 10—15 » | 8 | 11 |
| 15—30 » | 6 | 14 |
| 30—70 » | 2 | 10 |
| plus de 70 » | 1 | 29 |

Il n'y a absolument pas de grande propriété foncière. Les domaines de plus de 70 hectares sont presque tout en alpage, exploités sur une base coopérative. Les $\frac{2}{5}$ de toutes les entreprises agricoles ont moins de 3 hectares de surface; le 83 % ne va que jusqu'à 10 hectares. Il n'y a guère de pays où les domaines soient si petits.

Une conséquence importante de cette petite propriété est la demande très forte en terrains cultivables, car il ne faut pas beaucoup d'argent pour acquérir un si petit domaine. Une autre conséquence est la forte augmentation du prix des terres. Nulle part les terrains cultivables ne sont payés si chers qu'en Suisse. Et lorsque les bien-fonds sont chers, il faut une culture intensive.

4. La politique de l'Union suisse des paysans.

Le revenu de l'agriculteur qui n'est pas salarié, mais qui exploite son propre domaine, provient principalement de la marge qu'il y a entre le prix qu'il reçoit pour ses produits et les frais de production. Il peut augmenter son gain en haussant les prix ou en diminuant les dépenses de production. La politique que l'organisation centrale des agriculteurs suisses, l'Union suisse des paysans, poursuit avec la plus grande opiniâtreté sous la direction du Dr Laur, depuis ses 30 ans d'existence, tend presque exclusivement à *l'augmentation des prix*. Cela est certes un moyen plus facile que de réduire le prix de la production, aussi longtemps du moins que l'on dispose de la puissance nécessaire.

Cependant les possibilités de faire hausser les prix des produits ne seront naturellement pas illimitées. Il faut tenir compte de la répartition inégale de la production agraire. En 1926, la *production indigène* s'élevait en pour-cent de la consommation du pays:

| | % |
|---------------------------|--------|
| Lait | 100 |
| Fromage | 96 |
| Pommes de terre | 90—100 |
| Viande de bœuf | 90 |
| Viande de porc | 88 |
| Oeufs | 63 |
| Beurre | 60 |
| Céréales | 19 |

Pour les produits pour lesquels la production indigène ne couvre pas complètement les besoins, les organisations agraires cherchent à majorer les prix en limitant l'importation, soit par le moyen des *taxes douanières*, soit par des *restrictions d'importation*. On y est surtout parvenu pour l'importation des viandes qui est étranglée aussi bien par des fortes taxes douanières que par des restrictions d'importation. L'agriculture voudrait limiter l'importation du beurre par des mesures analogues, mais elle n'y est pas encore parvenu jusqu'ici. Par contre, des droits de douane protectionnistes ont été introduits contre l'importation des œufs et des pommes de terre.

Pour obtenir un prix élevé des céréales, on a poursuivi une autre politique. On ne peut songer ici aux taxes douanières et aux restrictions d'importation, car l'opinion publique se défendrait trop vigoureusement. Par contre, l'Union suisse des paysans a réussi d'obtenir un supplément pour les producteurs de blé sous forme de *subventions fédérales*.

Dans la production laitière, la production dépasse comme nous l'avons déjà dit les besoins du pays. Il est dès lors inutile de rendre plus difficile ou de renchérir l'importation de l'étranger. Dans ce cas, les organisations paysannes ont constitué un *cartel des prix* pour empêcher leur avilissement. Elles ont en effet réussi à créer des conditions d'organisation admirables. Les fédérations des producteurs de lait fixent maintenant le prix du lait pour le pays tout entier. Qu'on se représente l'organisation qu'il faudrait pour que les syndicats ouvriers puissent dicter les salaires dans tout le pays! Les plus grandes difficultés ont résulté de l'excédent de production en lait qu'il faut écouler à l'étranger. Ici encore de puissantes organisations ont été formées pour régler la concurrence sur les marchés étrangers et pour fixer les prix d'exportation. Bien souvent les prix obtenus de l'étranger sont *inférieurs* à ceux exigés à l'intérieur, mais en général, comme le dit Landmann, « une politique qui doit dans certains cas vendre le 12 % de la production (en 1927 ce fut presque le 20 % *M.W.*) à des prix inférieurs à ceux du pays, mais qui par contre obtient un rendement bien plus favorable pour

le 88 % de cette production, n'est pas irrationnelle ». Il s'agit donc ici d'un exemple typique d'une exportation à des prix avilis dont les frais sont supportés par les consommateurs indigènes. Il est vrai que ces derniers temps on est arrivé à obtenir aussi de l'étranger des prix qui correspondent à ceux payés en Suisse.

Malgré ces succès, un grand mécontentement règne parfois dans les rangs des paysans qui, de temps à autre, se dressent aussi contre leur propre organisation, si bien que le secrétariat des paysans s'est vu un jour obligé d'exposer tout ce que l'Union suisse des paysans a déjà pu obtenir (*Journal suisse des paysans*, décembre 1927). Comme sa récapitulation donne un aperçu parfait de la politique de l'Union suisse des paysans, nous la reproduisons in extenso:

Quelle était la situation de l'agriculture avant la fondation de l'Union suisse des paysans?

- 1^o *Culture des céréales*: Sans protection. Technique culturale en pleine décadence. Prix du froment: 17 fr. les 100 kilos.
- 2^o *Culture des pommes de terre*: Sans protection. La Régie fédérale des alcools ne se souciait aucunement de l'agriculture. Elle payait les pommes de terre fr. 4 à 4.50 les 100 kilos.
- 3^o *Vignoble*: Sans protection. Droit fr. 2.50 par 100 kilos de vin.
- 4^o *Arboriculture fruitière*: Les fruits entraient en franchise; les oranges payaient 3 fr. par 100 kilos.
- 5^o *Culture maraîchère*: Les légumes entraient en franchise.
- 6^o *Elevage du bétail bovin*: Libre importation de bétail d'élevage et de rente; le 10 % de la remonte provenait de l'étranger.
- 7^o *Engraissement des bovins*: Libre importation. Droit sur les bœufs: 15 fr. par tête. Importation de bétail et de viande: 227,000 qm. poids net (1896). Prix des bœufs gras: fr. —.80 par kg vif.
- 8^o *Exploitation des chevaux*: Libre importation. Droit 3 fr. par tête.
- 9^o *Elevage porcin*: Libre importation des goretts. Droit 4 fr. par tête.

Qu'en est-il maintenant?

Monopole des céréales. Obligation pour la Confédération de prendre livraison du grain panifiable. *Prix garanti* (1927: fr. 42.50). Prime pour la production en vue de l'approvisionnement domestique (5—8 fr.). Encouragement à la technique culturale.

Droit mobile de 2—4 fr. par 100 kilos. La Régie fédérale des alcools participe par des subventions aux frais causés par le transport du lieu de production aux villes. Prix: 9 à 12 fr. les 100 kilos.

Droit de 24 fr. par 100 kilos de vin. Appui prêté à la reconstitution des vignes et à la lutte contre les parasites.

Droit de 2 fr. par 100 kilos pour les fruits frais et de 10 fr. pour les oranges.

Droit de 3 à 10 fr. par 100 kilos de légumes frais.

Complète *interdiction d'importer* bétail d'élevage et bétail de rente. L'élevage a réalisé d'immenses progrès.

Contingentement de l'importation pour raisons d'ordre sanitaire. *Droit* sur les bœufs: 80—100 fr. par tête. Importation de bétail et de viande 106,000 qm. poids net (1926). Prix des bœufs gras: fr. 1.70 par kg vif.

Importation *contingentée* pour raisons d'ordre sanitaire. Droit 120 fr. par tête.

Interdiction d'importer les goretts. *Droit* 40 fr. par tête.

Quelle était la situation de l'agriculture avant la fondation de l'Union suisse des paysans?

- 10^o *Engraissement des porcs*: Libre importation. Droit 5 fr. par tête. Importation: 155,000 qm. poids net et viande. Prix 1 fr. par kg vif.
- 11^o *Exploitation des moutons*: Importation libre. Droit fr. —.50 par tête. Importation 81,000 moutons.
- 12^o *Exploitation des chèvres*: Droit 2 fr. par tête.
- 13^o *Aviculture*: Droit: 1 fr. par 100 kg d'œufs. Contrôle sanitaire nul. Prix des œufs: 8 ct. la pièce.
- 14^o *Apiculture*: Droit: 15 fr. par 100 kg. Prix du miel: 2 fr. le kg.
- 15^o *Production du lait*: Les agriculteurs étaient entièrement à la merci des acheteurs de lait. Les marchands de fromage se faisaient concurrence à coup d'offres à bas prix sur les marchés étrangers. Prix du lait: 12 à 13 ct. le kg.
- 16^o *Sylviculture*: Droit sur les sciages de résineux: fr. —.70 par 100 kg.
- 17^o *Subventions fédérales*: Les subventions allouées par la Confédération pour favoriser le développement de l'agriculture s'élevaient à 1,3 millions de francs.
- 18^o *Tarifs ferroviaires*: Les compagnies privées ne tenaient aucun compte des vœux de l'agriculture.
- 19^o *Police des épizooties*: L'exercice de la police des épizooties était entravé par une législation insuffisante. Environ 150 abattoirs étaient ouverts à l'importation. Lors même que les épizooties sévissaient avec intensité dans les pays d'où provenaient les bestiaux, les cantons étaient la plupart du temps libres d'accorder les autorisations d'importer. En 1897, on constata 100 cas de contamination provenant de l'étranger.

Qu'en est-il maintenant?

Importation *contingentée*. Droit 50 francs par tête. Importation 88,500 qm. poids net (1926). Prix: fr. 2.10 par kg vif.

Importation *contingentée*. Droit 5 fr. par tête. Importation 43,000 moutons.

Droit 3 fr. par tête.

Droit: 15 fr. par 100 kg d'œufs. Surveillance sanitaire. Prix des œufs: 20 ct. la pièce.

Droit 120 fr. par 100 kg. Prix du miel: 5 fr. le kg.

Les fédérations laitières fixent le prix du lait d'après la situation du marché. Les prix de vente du fromage exporté sont fixés et appliqués de façon uniforme. Les intéressés procèdent en commun à la propagande en faveur de nos fromages à l'étranger. Prix du lait: 23 à 25 ct. le kg.

Droit sur les sciages de résineux: fr. 2.50 par 100 kg.

Les subventions fédérales allouées en faveur du développement de l'agriculture s'élèvent à 9,4 millions de francs.

Chemins de fer fédéraux: L'agriculture est représentée au sein du Conseil d'administration des C. F. F. et de la Conférence commerciale des entreprises de transport. De nombreux tarifs d'exception ont été élaborés en faveur de l'agriculture. Chaque requête est l'objet d'un examen bienveillant.

Nouvelle loi sur la lutte contre les épizooties; l'importation s'effectue sur la base de principes déterminés. L'importation n'est plus autorisée que dans 10—20 abattoirs. La contamination par l'étranger a été constatée dans 5 cas; en outre, 6 envois ont été refoulés à la frontière (1926).

Quelle était la situation de l'agriculture avant la fondation de l'Union suisse des paysans ?

20° *Contrôle des denrées alimentaires* : Quelques prescriptions cantonales insuffisantes. Plusieurs cantons n'avaient pas même un chimiste cantonal. Contrôle insuffisant de l'importation.

21° *Droit de succession rural* : Seuls quelques rares cantons avaient des dispositions ménageant le paysan reprenant le domaine paternel. Le plus souvent la loi l'obligeait à payer l'exploitation paternelle un prix excessif.

22° *Organisation du domaine* : Les entreprises d'améliorations n'étaient réglées par la loi que dans quelques cantons. L'agriculteur désireux de faire construire ou de faire acquisition de machines était abandonné à lui-même.

23° *Crédit agricole* : Rien n'existait dans le domaine fédéral.

24° *La population agricole jouait-elle un rôle important dans la vie publique?* Infiniment peu ou pas du tout.

On pourrait ajouter à cette liste toute une série de lois cantonales et fédérales, de lois d'impôt en particulier, qui font à l'agriculture une *situation privilégiée*.

5. Le résultat de la politique des paysans.

On pourrait croire qu'en présence de ces succès, l'agriculture devrait se trouver en très bonne posture, aussi bonne tout au moins, si ce n'est pas meilleure, que d'autres classes sociales. Mais en dépit des hautes taxes protectionnistes, des restrictions d'importation, du contrôle des épizooties, des cartels fixant les prix, des subventions, etc., la détresse de l'agriculture est un objet constant de discussion dans la presse, dans les assemblées et au parlement. Ou bien ces

Qu'en est-il maintenant ?

Loi fédérale. Bonne application des dispositions légales. *Contrôle de l'importation*.

Le paysan peut reprendre l'exploitation intégrale et elle lui est attribuée à la valeur de rendement. L'Office d'estimation de l'Union suisse des paysans se tient à la disposition pour le seconder de ses conseils.

Le Code civil suisse facilite l'exécution d'améliorations en commun; les ingénieurs ruraux secondent les agriculteurs dans l'accomplissement de ces tâches. L'Office de constructions agricoles et la Division des machines agricoles de l'Union suisse des paysans ainsi que la Fondation « Trieur » sont, de leur côté, à la disposition des agriculteurs.

Le Code civil a accru, par le Registre foncier, le crédit des agriculteurs. La priorité des droits de gage constitués lors d'améliorations foncières facilite l'obtention auprès des banques des crédits nécessaires à ces tâches. Les agriculteurs peuvent recourir aux services des caisses de crédit mutuel et les domestiques à ceux de la Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans. L'engagement du bétail a été substitué au pacte de réserve de propriété.

La population agricole est-elle aujourd'hui un facteur important dans la vie publique? Elle peut l'être à la condition de faire preuve d'unité.

affirmations sur la crise agraire sont fortement exagérées, ou bien alors la politique des organisations des paysans n'a produit que peu de fruits.

Il faut toutefois accueillir avec une certaine réserve les appels de la presse agraire. Dans un autre chapitre du présent fascicule, nous établissons une comparaison entre le revenu de l'agriculteur, qui est basé sur les enquêtes de l'Union suisse des paysans relatives au rendement des entreprises, avec le salaire de l'ouvrier de l'industrie. Il en ressort que si l'on prend des bases à peu près équivalentes et que si l'on prend en moyenne une plus longue période, il n'existe pas une bien grande différence entre le revenu de l'agriculteur et celui de l'ouvrier de fabrique. Cependant, il ne faut pas contester que pour certains milieux agraires, et tout spécialement pour les petits paysans des régions montagneuses, les conditions d'existence sont très difficiles.

Comment se fait-il donc, que les organisations agraires n'ont pas pu venir en aide à ces petits paysans obérés? D'une part, il faut constater que bien des mesures prises par la politique agraire profite surtout aux exploitations de moyenne et de grande importance. D'autre part, la politique de la hausse des prix a aussi ses limites. Malgré l'influence politique dont on dispose et en dépit de fortes organisations, les prix ne peuvent être majorés à volonté. Le consommateur se défend directement ou indirectement en limitant la consommation des produits chers. De plus, un arrêt de l'écoulement à l'étranger influence fortement les prix indigènes. Les paysans en ont fait l'expérience il y a quelques années, lors de la crise laitière.

Mais alors — et ceci est d'une importance capitale — toute augmentation des prix élève la demande de terrains. On croit pouvoir rentrer une lourde dette à l'aide des prix élevés. Et comme bien des paysans, surtout parmi les petits, ne savent ou ne veulent pas calculer avec prudence la valeur de rendement d'un domaine, ils sont tentés de payer leurs terres davantage encore que ce qui correspondrait à la hausse des prix. Cette dernière ne sert de rien à tous ceux qui ont acheté du terrain après la majoration des prix des produits. Ils se trouvent dans la même détresse, si elle n'est pire, que celle qui sévissait auparavant.

Certes, la plupart des propriétaires fonciers ont acheté leurs biens aux anciens prix. Mais avec le temps, leur propriété passera aussi en d'autres mains. En cas de décès, ce sera par héritage et même si, dans ce cas, l'on ne compte pas la valeur commerciale, mais celle de rendement, cette dernière augmente précisément dans la même proportion que les prix des produits. *C'est ainsi que petit à petit, en raison de la politique d'augmentation des prix, toute la propriété agraire renchérit.* La statistique de rendement établie par l'Union suisse des paysans démontre clairement qu'il en est bien ainsi. D'après cette statistique, la moyenne des capitaux investis dans quelque 500 exploitations atteint les chiffres suivants:

| Année | Capital investi | Dettes | Fortune nette |
|-------|-----------------|--------|---------------|
| | Fr. | Fr. | Fr. |
| 1901 | 70,112 | 22,982 | 47,130 |
| 1906 | 65,062 | 27,818 | 37,244 |
| 1910 | 63,036 | 27,716 | 35,320 |
| 1913 | 66,920 | 30,281 | 36,639 |
| 1917 | 70,776 | 28,283 | 42,493 |
| 1920 | 89,886 | 38,388 | 51,498 |
| 1926 | 101,238 | 50,403 | 50,835 |

Le capital d'exploitation total a augmenté de 1901 à 1926 de 31,000 francs en chiffre rond, ce qui fait le 44 %. De 1913 à 1926, l'augmentation atteint même le 51 %. On ne peut l'attribuer que pour une minime partie à l'augmentation de la fortune personnelle investie dans l'entreprise. Ce qui a *augmenté*, ce sont avant tout les *dettes*: durant la période de 1921 à 1926, leur accroissement a été du 20 % et du 66 % de 1913 à 1926.

Sans doute, cette augmentation du capital découle partiellement d'une exploitation plus intensive, par l'achat de machines et autres perfectionnements. Mais pour une bonne part, l'évaluation plus élevée du sol doit être la cause de l'accroissement du capital d'exploitation*.

Le renchérissement des terres est d'autant plus inquiétant que la propriété agraire en Suisse est sans cela déjà payée beaucoup trop cher. Le Dr Notz est d'avis que les domaines des petits paysans sont *surestimés d'un tiers*, comparativement à leur valeur de rendement. (*Revue suisse de statistique et d'économie publique*, 1927, page 72.)

Nous devons relever encore que la hausse des prix des produits de la terre se *capitalise* avec le temps. En d'autres termes: *Les avantages qui reviennent à l'agriculteur du fait de la politique de l'Union suisse des paysans sont mangés par la rente foncière*. On pourra bien nous objecter que cette augmentation du prix du sol et de la rente foncière profite généralement aussi à l'agriculture, mais ces sommes *ne lui reviennent pas comme produit de son travail, mais comme bénéfice de spéculation* des possédants du sol et du capital et ce ne sont pas toujours les mêmes gens qui font fructifier la terre par leur dur labeur. L'engloutissement par la rente des augmentations de prix conduit aussi à un *endettement toujours plus grand* de l'agriculture, c'est-à-dire *augmente encore sa détresse*.

6. L'attitude de la classe ouvrière à l'égard de la politique agraire.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que la politique de l'Union suisse des paysans a certes enregistré de grands succès, si l'on considère uniquement ce qu'elle a réalisé des revendications formulées. Mais on obtient un tout autre tableau en recherchant

* Il en est de même pour le capital investi dans le bétail. La hausse des prix de la viande provoque celle des prix du bétail, dont profitent les agriculteurs ayant de grands troupeaux. Les petits paysans qui doivent même acheter leur viande se trouvent encore plus atteints par l'augmentation des prix que les autres consommateurs de viande.

si la situation de l'agriculture suisse s'est améliorée depuis la période d'avant-guerre où elle n'était certes pas brillante. On répondra en général affirmativement à cette question, même si l'on n'accepte pas tout ce que contiennent les rapports publiés par le secrétariat de Brougg. Cette politique, d'autre part, nuit à toute l'économie publique, sans apporter à l'agriculture un profit durable. Par le renchérissement des produits alimentaires, ou bien l'on amoindrit le niveau social des ouvriers, ou bien si ces derniers parviennent à compenser les augmentations de prix par des améliorations de salaire, les industriels se plaignent de ce que leur possibilité de concurrence sur le marché mondial sont contrecarrées. Dans les deux cas, il en résulte une *diminution de la capacité d'achat*, ce qui se répercute sur l'agriculture qui doit écouler la majeure partie de ses produits sur le marché indigène.

Les ouvriers de l'industrie n'ont aucun intérêt à ce que les paysans soient en mauvaise posture. Au contraire, ils sont aussi intéressés, surtout s'ils sont occupés dans des industries travaillant pour le pays, à l'augmentation du pouvoir d'achat des autres classes populaires, des paysans en particulier. De plus, la revendication essentielle des travailleurs est que tous ceux qui fournissent un travail utile pour la collectivité touchent un salaire équitable.

Il faut donc que la classe ouvrière en arrive à comprendre que les personnes travaillant dans l'agriculture doivent obtenir un revenu convenable et que l'on doit venir en aide par une politique sociale à larges vues aux agriculteurs économiquement faibles et tombés dans le besoin sans qu'il y ait de leur faute. Mais cela ne doit pas se faire *aux dépens des ouvriers et employés* occupés dans l'industrie et le commerce. Les organisations ouvrières combattent donc la politique tendant à la hausse des prix; par contre, elles donneront toujours leur approbation aux mesures prises pour que l'agriculture puisse *améliorer sa production* et parvenir à augmenter le produit de son travail par une *diminution des frais de production* ainsi que par des *facilités d'écoulement* (coopératives).

Le travailleur des villes et celui des champs doivent s'unir. Mais jusqu'ici les partis au pouvoir ont réussi à les dresser l'un contre l'autre. Par des promesses et par l'acceptation de leurs vœux, on a particulièrement réussi à pousser les paysans à combattre et à rejeter les revendications ouvrières, lesquelles profiteraient pourtant bien souvent aussi aux agriculteurs et surtout aux petits paysans. Alors même que les paysans ont ainsi obtenu des avantages apparents, cette politique s'est opérée en définitive *au détriment des ouvriers de l'industrie, comme aussi des paysans eux-mêmes*. Que l'on songe simplement à la politique fiscale des partis bourgeois qui ménage la propriété et qui charge surtout les consommateurs. Or, les paysans sont aussi des consommateurs et ils sont particulièrement atteints, eux et leur famille nombreuse, par les impôts de consommation. Que l'on songe aussi à la politique militaire qui enlève le paysan comme l'ouvrier à son travail et lui

impose de lourdes charges. Que l'on songe enfin au sabotage des assurances sociales, desquelles le paysan comme l'ouvrier attendent une protection en cas d'invalidité et de vieillesse.

Paysans et ouvriers doivent marcher la main dans la main. Ils ont un intérêt commun, celui de *défendre leur force de travail* de l'exploitation par le capital qui existe dans l'agriculture comme dans l'industrie. Ils ont un autre intérêt commun qui consiste à obtenir une *rétribution équitable* de leur travail et à *diminuer le profit capitaliste*. Mais une entente n'est possible que sur la base d'une politique qui protège également ces intérêts du travail et qui ne se soucie pas en premier lieu des possédants, comme le fait la politique actuelle de l'Union suisse des paysans.

La rationalisation dans l'agriculture.

Par *Franz Schmidt*, ing. agr.

I.

Bien que l'on parle depuis plusieurs années de rationalisation dans l'agriculture, on n'entend pas par là la notion exacte de rationalisation que lui a donnée l'économie politique. On se sert simplement d'une dénomination nouvelle pour désigner les améliorations de la technique des travaux agricoles, phénomène qui se manifestait déjà à l'époque préhistorique. Or, la nouvelle désignation choisie est toujours plus en vogue, parce que la technique a pris des formes complètement nouvelles depuis quelques dizaines d'année.

L'impulsion vers la rationalisation de l'agriculture moderne provient de deux facteurs:

1° Les conditions économiques de la production agricole, en se modifiant, obligent les agriculteurs qui veulent rester à la hauteur et pouvoir soutenir efficacement la concurrence, à modifier spontanément — sans que personne ne le leur commande ou que personne ne le désire — leur système de production et à développer leurs méthodes de travail. C'est là une vieille histoire. Voici un exemple plus récent: Le mouvement de rationalisation d'une intensité extraordinaire, qui se manifesta en Allemagne dans l'agriculture depuis la guerre, était la résultante immédiate de la soumission des ouvriers agricoles à une loi sur la durée du travail, loi qui vint mettre fin à l'exploitation éhontée de la main-d'œuvre agricole.

2° L'Etat et la société, qui sont intéressés directement à une agriculture saine et solidement établie, déploient tous leurs efforts pour agir sur la volonté et l'intelligence des agriculteurs en vue de faire progresser la rationalisation. A cet effet, il a été créé des instituts de formation professionnelle qui procèdent à des essais et donnent des conseils. La dernière innovation dans ce domaine a consisté à faire de l'enseignement du travail agricole